



Notre havre de paix, Un endroit à respecter

RÈGLEMENTS DU CAMPING* (SAISONNIERS)

Afin de vivre dans un environnement agréable sur le terrain, l'application du RESPECT gardera toujours sa place

1. **AMÉLIORATION/CONSTRUCTION/RÉNOVATION** Voir clauses du contrat signé. **Toute construction doit être approuvée avant le début des travaux.** Il est INTERDIT de construire abri, rallonge, cabanon ou autre, sans l'autorisation écrite de la Direction. Il n'est pas permis de réunir deux terrains ensemble par un patio, abri ou autre. Les abris fermés ne sont plus autorisés. Toute demande doit être faite par écrit avec le détail des travaux. (Voir aussi **VENTE DE VOTRE ROULOTTE ET/OU ÉQUIPEMENT / DÉPART**). Aucune construction entre le weekend précédent la St-Jean-Baptiste et le lundi de la fête du Travail. Pas de travaux avant 9 h ou après 18 h.
2. **APPAREILS ÉLECTRIQUE (AIR CLIMATISÉ/CHAUFFAGE)** : L'air climatisé et/ou le chauffage électrique ne doit pas être fonctionnel lorsque vous êtes absent, afin d'éviter le débranchement de votre roulotte ou des frais supplémentaires.
3. **ARBRES/ARBUSTES** : Il est INTERDIT d'émonder, de couper, de déraciner, d'écorcer ou d'endommager avec clous/vis ou autres instruments, les arbres, les arbustes ou la végétation. Le respect de l'environnement et de la végétation est de mise.
4. **ARMES À FEU/PROJECTILES** : Tout type d'arme est interdit sur le camping.
5. **ASSURANCES** : Voir contrat signé.
6. **BARRIÈRE** : Le carton doit être à la vue du personnel lors de votre passage devant l'accueil si vous n'avez pas le collant sur votre voiture. Les saisonniers sont RESPONSABLES d'aviser leurs visiteurs de s'enregistrer et de payer dès leur arrivée.
7. **BOIS** : Le bois de l'extérieur n'est pas accepté. Disponible à l'accueil, à la corde ou à la demi-corde. Pour les raisons mentionnées sur notre site web.
8. **BLOC SANITAIRE/BUANDERIE** : Une laveuse et une sècheuse sont à votre disposition dans le bloc sanitaire de la 1^{re} avenue, (2.00 \$/ch. (\$1.00 ou \$0.25)).
9. **BRUIT** : Couvre-feu à 23 h. En tout temps, le niveau sonore ne doit pas déranger vos voisins, en particulier, avant 9h00 am et après 23h00.
10. **CABANONS (S)** : Un cabanon par terrain. Grandeur maximum 8' x 10' pieds. Il doit être installé à l'arrière de votre emplacement.
11. **CHIEN(S)/ANIMAUX** : 2 chiens maximum par terrain. Le propriétaire doit ramasser IMMÉDIATEMENT les excréments. Les animaux doivent OBLIGATOIREMENT être tenus en laisse et sous le contrôle de leur maître, en tout temps. **AUCUN COMPORTEMENT AGRESSIF et/ou aboiement excessif NE SERA TOLÉRÉ**, sous peine d'expulsion sans préavis ni remboursement. **Les animaux sont interdits** à la piscine, à l'accueil, dans les blocs sanitaires ou autres endroits publics.
12. **CIRCULATION – VITESSE** : **Maximum 8 km/h.** Les cyclistes et motos doivent aussi respecter la vitesse. Pour la sécurité de tous, SVP ne pas circuler à vélo ou autre après la brunante.
13. **COMPORTEMENT/VIOLENCE/VANDALISME** : Aucun comportement irrespectueux, agressif, violent ou acte de vandalisme ne sera toléré, sous peine d'expulsion immédiate, sans avis ni remboursement.
14. **CONTENANT DE VERRE INTERDIT** : AUCUN CONTENANT DE VERRE à la piscine, dans les parcs ou dans les aires de loisirs et les blocs sanitaires. Une bouteille brisée peut blesser gravement. Pensez-y!
15. **CONSTRUCTION** : Voir **AMÉLIORATIONS** et contrat
16. **COUVRE-FEU** : Le couvre-feu est à 23 h. Votre voisin ne doit pas être capable de vous entendre. Pour la quiétude de tous, le respect est de mise.
17. **DÉCHETS/ORDURES/POUBELLES/RECYCLAGE** : SVP RESPECTEZ LES BACS. Il est interdit de déposer des ordures dans les foyers extérieurs. En recyclant vos canettes et bouteilles (même vos bouteilles de vin), vous contribuez à soutenir le comité des loisirs du camping.
18. **DÉPANNEUR** : Disponible à l'accueil. Nous avons des produits écologiques, tels que produits à lessive, à vaisselle, nettoyage, etc. pour la protection de nos installations septiques et du puit. Venez nous encourager à garder le dépanneur ouvert
19. **DÉPART/VENTE** : Voir aussi **VENTE DE VOTRE ROULOTTE ET/OU ÉQUIPEMENT / DÉPART** et contrat
20. **DOMMAGES/RESPONSABILITÉ** : Tout campeur pourra être tenu responsable de tout dommage causé par sa faute sur son site ou sur le camping (table, bloc sanitaire, jeux, etc.). Il est interdit de déposer des objets qui pourraient endommager les tables (ex. : BBQ avec briquettes ou autres). Voir aussi contrat
21. **EAU/LAVAGE DES VÉHICULES INTERDITS** : Il est interdit de laver votre véhicule, votre équipement sur le site avec un boyau d'arrosage. Les saisonniers ont l'autorisation de laver leur équipement une fois par année avec un seau d'eau. SVP, pas tous en même temps et idéalement la semaine.
22. **ÉGOUTS** : Votre branchement doit être propre et **étanche** afin d'éviter des dégâts ou odeurs désagréables. Il est interdit de vider, même légèrement vos eaux (grises ou noires) ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet, sous peine d'amende et/ou expulsion. Une station de vidange est disponible à côté du bloc sanitaire de la 1^{re} avenue.
23. **ENFANTS/SURVEILLANCE** : Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants en tout temps, y compris dans les blocs sanitaires, à la piscine, près des étangs, dans les parcs, à l'accueil ou tout autre endroit susceptible d'exiger votre surveillance. La piscine et les étangs ne sont pas surveillés. Vous êtes responsables d'accompagner vos enfants de 12 ans et moins près des plans d'eau (piscine-étangs).

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements ci-haut mentionnés. Ma famille et moi nous engageons à nous y conformer.

24. **ENTRETIEN** : Le saisonnier est responsable de l'entretien de son site/terrain. La coupe de pelouse est permise entre 9 h et 16 h. Des frais de \$25.00 seront exigés au saisonnier qui n'entretient pas son terrain.
25. **ÉLECTRICITÉ** : Respectez le voltage qui est fourni. Des frais supplémentaires pourraient être exigés si vous faites « sauter » les disjoncteurs à répétition.
26. **FEU** : **SURVEILLEZ RÉGULIÈREMENT LES AVIS D'INTERDICTION**. Les feux de camp doivent être modérés et ne pas dépasser plus de 12 pouces (30 cm) de la paroi. **Ne jamais laisser un feu sans surveillance**. Le feu doit être éteint avec de l'eau, avant de regagner votre unité. Vous pouvez utiliser l'application mobile **SOPFEU** pour voir les interdictions en vigueur.
27. **FEUILLES (AUTOMNE)** : Merci de nous aider à garder le camping propre. Ne pas déposer vos tas de feuilles dans le bois, Merci de mettre vos feuilles dans des sacs (idéalement en papier, pour le compost) et nous les ramasserons pour en disposer.
28. **FEUX D'ARTIFICE** : Il est **INTERDIT** d'utiliser des feux d'artifice, des pétards, des lanternes chinoises, des armes à projectiles ou autres, de tout genre.
29. **GAZON/PELOUSE/FEUILLES** : Voir ENTRETIEN.
30. **MOTOCYCLETTE/VÉLO/VTT** : Toute circulation en VTT, moto, motocross ou véhicule à moteur est interdite en tout temps sur le terrain sauf pour entrer ou sortir du camping. Les cyclistes doivent aussi respecter la vitesse. Pour la sécurité de tous, ne pas circuler à vélo ou autres après la brumante.
31. **PISCINE (non surveillée)** : Respectez les consignes sur l'affiche en tout temps. Dix personnes maximums en tout temps. **Pas de surveillant/baignade à vos risques**. Ouverture : de 10 h à 18 h. **Les enfants de 12 ans et moins doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un adulte de 18 ans et +.** Il est **INTERDIT** de fumer à l'intérieur du périmètre de la piscine. **AUCUN CONTENANT DE VERRE N'EST PERMIS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE LA PISCINE**. La clé de la piscine est à l'accueil.
32. **RÉFRIGÉRATEUR (\$)** : Votre réfrigérateur doit être installé dans un endroit fermé, non visible de la rue.
33. **RESPONSABILITÉ** : Voir contrat
34. **RESPECT DE LA NATURE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES PUIITS ET DES INSTALLATIONS SEPTIQUES** : Afin de respecter l'environnement, nos installations septiques et la qualité de l'eau de nos puits nous vous **suggérons fortement d'utiliser de produits écologiques et biodégradables** pour votre vaisselle, lessive ou autres. Des produits sont disponibles à l'accueil.
35. **SOUS-LOCATION INTERDITE** : (Voir clause 1.1 et 4.1 du contrat) Il n'est pas permis de louer ou de prêter votre équipement, en votre absence. Vos invités doivent acquitter les frais d'admission de jour ou de nuit.
36. **STATIONNEMENT** : Tout campeur doit stationner son véhicule sur son site. Pour votre 2^e véhicule ou pour vos invités, Merci d'utiliser les stationnements sur la rue Principale entre la 2^e et la 3^e avenue ou au coin de la 1^e avenue. **Il n'est pas permis de stationner dans la rue ou de stationner sur un terrain qui ne vous appartient pas.**
37. **SITE SANS FUMÉE** : Il est **INTERDIT DE FUMER** dans les espaces communs ou publics (accueil, piscine, blocs sanitaires, gazebo, parc, salle communautaire/chapiteau, etc.). Merci de ne pas jeter vos mégots par terre et d'en disposer aux endroits prévus.
38. **URGENCE ET PLAINTÉ** : En cas d'urgence mineure, svp appeler au bureau 450-764-3636. En cas d'urgence majeure, SVP, composez le **911** ou le **811** pour la ligne Info-Santé.
39. **VENTE DE VOTRE ROULOTTE ET/OU ÉQUIPEMENT / DÉPART** : Voir aussi clause 5.1 du contrat signé. Si vous prévoyez **VENDRE** votre équipement à un futur saisonnier, Merci de nous prévenir à l'avance, afin de vous assurer de respecter les conditions de transferts pour vos acheteurs. **La Direction doit au préalable, autoriser tous futurs saisonniers et signer un nouveau contrat aux nouvelles conditions avec ce dernier**. Lors de votre départ, votre terrain doit être laissé propre sans dommage et prêt à recevoir des nouveaux locataires. Des frais d'administration de \$100 seront exigés lors de la vente de votre roulotte/équipement et du transfert à un nouveau saisonnier.
40. **WIFI** : Non disponibles actuellement.

* Les règlements peuvent être modifiés sans préavis.

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements ci-haut mentionnés. Ma famille et moi nous engageons à nous y conformer.